



## PROCES-VERBAL

Assemblée générale extraordinaire 2016

15 juin 2016 à Sâles (Gruyère)

Présidence : M. Thierry Monod

Procès-verbal : Martine Seydoux

---

La séance est ouverte à 20h15 dans la salle de l'AES du Foyer St-Joseph à Sâles, en présence de 19 personnes conformément à la liste de présence annexée au présent procès-verbal.

Le Président suit l'ordre du jour, figurant sur la convocation à l'Assemblée générale extraordinaire.

### **1. Message de bienvenue du Président et ouverture de l'Assemblée générale**

Les présences de Mme Corinne Pittet, Conseillère communale de Sâles ainsi que de M. Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal de Vulruz, des animatrices et des parents sont saluées.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'assemblée générale approuve l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents.

### **3. Rapport du Président**

#### *Remplacement provisoire d'une animatrice*

Suite à son accident, Brigitte Rouiller a été remplacée par Mme Bajramé Besmire qui restera jusqu'à la fin de l'année scolaire.

#### *Professionnalisation de la gestion de l'AES*

Cette année a été une année de transition avec d'une part la mise en place du programme Kibe et l'engagement à 10% de Mme Céline Zengaffinen pour la gestion administrative.

*Une activité en progression et des locaux devenus trop étroits.*

Le nombre d'enfants est en progression et la limite actuelle de 24 enfants maximum par tranche horaire (3m2 par enfant) est atteinte le lundi à midi. Nous avons ainsi dû, pour la première fois, refuser des enfants sur cette tranche horaire.

De plus, il ne nous est pas possible d'ouvrir le matin du fait que les locaux sont aussi occupés par le Foyer qui nous accueille.

Dès lors, les locaux actuels deviennent insuffisants pour répondre à la demande et il n'existe pas d'alternative sur la Commune de Sâles. Il nous faut donc envisager de nouvelles perspectives.

#### **4. Locaux**

Le problème des locaux préoccupe le comité depuis près de 2 ans. Il est principalement dû à l'arrivée des classes de 2<sup>ème</sup> enfantine et à l'abaissement de l'âge des enfants qui nécessite de nouveaux aménagements.

Le Foyer St-Joseph, qui nous accueille depuis des années, ne peut nous offrir plus de place et de possibilités sans le faire au détriment des résidents. Tant l'ouverture du matin que l'extension des horaires ne sont pas envisageables. Le projet initialement prévu au sous-sol dépend de l'agrandissement du foyer, projet mis en stand-by jusqu'en 2020-2022.

Tenant compte de ce qui précède, le Comité et les communes de Sâles et Vaulruz ont recherché de nouvelles alternatives qui répondent tant aux besoins des parents qu'aux exigences (normes) cantonales.

La Commune de Vaulruz nous propose l'ancien local pompiers, actuellement salle ACT, qui pourrait être aménagée et dédiée à l'AES uniquement. Le Comité va étudier la faisabilité de ce projet qu'il s'agira par la suite de chiffrer. Un local pour les devoirs surveillés est possible, de même que l'utilisation de la salle de gym.

#### **5. Adaptation des modalités Tarifaires**

Un projet cantonal d'harmonisation des modalités tarifaires des AES est en cours d'élaboration, mais pas encore prêt. Le Comité souhaite néanmoins avancer dans cette direction, pour une question d'équité de traitement entre les parents, et propose à l'assemblée d'approuver un modèle transitoire qui sera géré par les communes. La commune nous indiquera la classe tarifaire dans laquelle se situe le revenu des parents.

*Cette adaptation est approuvée à l'unanimité par l'AG*

#### **5. Adaptation du règlement**

Le règlement actuellement en vigueur est modifié comme suit :

*Elargissement des horaires d'accueil.* Dès la rentrée, il est proposé d'ouvrir l'AES de 7h.00 - 8h.00 le matin, midi sans changement, 15h.30 - 17h.30 l'après-midi et 17h.30 - 18h.30 le soir.

*Contrat régulier* : Le nouveau règlement donne la possibilité d'inscrire son enfant en contrat régulier avec en contrepartie l'abandon des feuilles mensuelles. La possibilité d'inscrire son enfant en contrat irrégulier, mais sans garantie de place, reste possible.

*Dépannage* : Pour pouvoir bénéficier d'un dépannage, il sera obligatoire au préalable de devenir membre AES, en payant la cotisation et en remplissant le formulaire d'inscription.

*Le nouveau règlement est approuvé à l'unanimité par l'AG*

## **6. Nouveaux membres au Comité**

Il est rappelé que nous cherchons de nouvelles personnes pour le comité et que toute personne intéressée est la bienvenue. Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences spécifiques, mais de la bonne volonté et de la motivation !

## **9. Divers et paroles aux membres**

Le Président remercie les personnes présentes, les animatrices et le Foyer pour l'apéritif offert.

Sans autre réquisition, l'assemblée générale extraordinaire est levée à 21h30.

10 août 2016

Pour le Comité :

Thierry Monod, Président

Martine Seydoux, membre